

Article - Atelier 3 Énergie : Sobriété, Décarbonation et Mix Énergétique : Vers une Action Coordinnée

Intervenants : Eric AUFAURE (ADEME Nouvelle-Aquitaine), Benoît Magneux (GRDF), Magali Martin (EDF Commerce), Adrien Gros (SEnRgies – SEM ENR La Rochelle)

Animation : Christophe PHILIPPONNEAU (TIPEE), Julien Carton (AICVF)

Photo Intervenants



Une ouverture énergétique et sans complaisance :

L'atelier « Énergie » a ouvert l'après-midi du congrès en rappelant que la décarbonation n'est plus une option, mais une exigence collective. Christophe PHILIPPONNEAU, animateur, a donné le ton : l'intelligence de conception et la rationalité d'usage doivent désormais primer sur le surdimensionnement systématique des installations. Cette introduction, ponctuée d'une pointe d'humour, a immédiatement ancré les débats dans la réalité : les solutions existent, mais elles nécessitent une volonté de mise en œuvre et un changement de culture.

Les quatre leviers de la neutralité carbone selon l'ADEME :

Éric AUFAURE (ADEME Nouvelle-Aquitaine) a présenté les quatre piliers qui structurent les scénarios de neutralité carbone 2050 :

1. Décarboner l'exploitation des bâtiments existants, qui représente la plus forte marge de manœuvre immédiate.
2. Réhabiliter en bas carbone, en privilégiant les matériaux à faible impact et les rénovations globales performantes.
3. Construire neuf bas carbone, mais uniquement lorsque la construction neuve est indispensable.
4. Rationaliser l'usage du parc bâti, en luttant contre la vacance et en favorisant le partage d'espaces.

L'intervenant a insisté sur l'importance du quatrième levier, souvent oublié, mais capable de réduire fortement les besoins énergétiques en optimisant les surfaces. Selon l'ADEME, près de 30 % des surfaces tertiaires pourraient être mutualisées sans perte de productivité, avec un impact direct sur les consommations.

Pérenniser la sobriété : l'enjeu clé

Au-delà des slogans, la difficulté n'est pas de prêcher la sobriété mais de la maintenir dans le temps. Éric AUFAURE a souligné le besoin :

- De former et accompagner les exploitants pour garantir un pilotage efficace ;
- De mettre en place des indicateurs de suivi et des contrats de performance énergétique ;
- D'améliorer la communication entre maîtres d'ouvrage, concepteurs et exploitants, pour éviter les dérives de consommation après réception des travaux.

L'ADEME propose désormais des guides méthodologiques et des retours d'expérience pour outiller les professionnels dans cette démarche. Ces documents sont disponibles sur la librairie ADEME et constituent un référentiel pour concepteurs et AMO.

Pacte Entreprises : un nouveau levier d'accompagnement

L'une des annonces fortes de cet atelier fut la présentation du programme Pacte Entreprises, qui démarrera d'ici la fin de l'année. Son ambition : accompagner gratuitement 5 000 PME et TPE sur trois ans dans leur trajectoire de décarbonation.

Le dispositif prévoit :

- Un diagnostic initial et un conseil personnalisé, sans coût pour l'entreprise ;
- Un suivi tout au long du projet, de la définition des travaux jusqu'à leur mise en œuvre ;
- Un cofinancement jusqu'à 50 % pour les missions d'ingénierie (audit, AMO, études de faisabilité).

Cet outil vise à lever les freins techniques et financiers qui retardent encore les projets, en créant un effet d'entraînement dans le tissu économique local.

GRDF : garantir l'avenir du gaz grâce au biométhane

Benoît Magneux a rappelé que l'objectif de la directive européenne EPBD révisée est clair : un parc zéro émission en 2050. Bonne nouvelle pour la filière gaz : le texte reconnaît désormais la contribution des bioénergies et autorise explicitement le biométhane dans l'alimentation des bâtiments.

GRDF estime que la France dispose de ressources suffisantes pour atteindre l'autonomie en gaz renouvelable à l'horizon 2050, grâce à la combinaison de quatre filières (méthanisation, pyrogazéification, gazéification hydrothermale, méthanation).

Deux jalons clés se profilent :

- 2030 : obligation d'être bâtiment Zéro Emission pour toute construction neuve. Pour répondre à cet impératif, GRDF propose l'obligation d'un contrat de fourniture 100% gaz vert.
- 2040 : fin des chaudières à combustibles fossiles. GRDF propose que les chaudières raccordées à un réseau contenant une part de gaz vert certifiée ne soient pas considérées comme « fossiles ».

Le mécanisme des Certificats de Production de Biométhane (CPB) sera l'outil central de financement, en obligeant les fournisseurs à incorporer un quota croissant de gaz vert dans leurs ventes. Cette approche devrait sécuriser les investissements privés et éviter un recours massif aux subventions publiques.

EDF : électrification raisonnée et stabilité réglementaire

Magali Martin a rappelé que la France bénéficie d'une électricité décarbonée à plus de 90 %, ce qui rend l'électrification particulièrement pertinente. Contrairement aux idées reçues, le secteur du bâtiment ne devrait pas générer d'augmentation nette de la demande électrique, car les gains d'efficacité compenseront les nouveaux usages.

EDF plaide pour :

- Une planification anticipée des raccordements, en intégrant les contraintes réseau dès la conception ;

- Des offres tarifaires innovantes encourageant la consommation en période de forte production renouvelable (heures solaires creuses) ;
- Une stabilité réglementaire, car les stop-and-go sur les CEE fragilisent la confiance des investisseurs et ralentissent les projets.

Un point crucial a été évoqué : la nécessité d'articuler les contrats de performance énergétique avec les systèmes de management de l'énergie, afin d'éviter les doublons et de maximiser les effets.

Territoires : la SEM comme laboratoire de transition

Adrien Gros a présenté la SEM SEnRgies, créée par l'agglomération de La Rochelle pour financer et piloter des projets locaux de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, chaleur renouvelable, autoconsommation collective). Objectif : produire plusieurs dizaines de MW à horizon 2030 et favoriser un ancrage territorial des projets.

Au-delà de la technique, le directeur a insisté sur l'enjeu d'acceptabilité sociale et d'insertion paysagère. Après des années de tensions sur les projets d'éoliennes et de méthanisation, la priorité est de restaurer la confiance et de co-construire les projets pour que les habitants se les approprient. Cette démarche inclut un travail paysager, une transparence sur les retombées économiques et une implication des entreprises locales.

Débats : hydrogène, nucléaire et planification de long terme

La session de questions-réponses a permis d'élargir les échanges :

- Hydrogène : plusieurs projets pilotes (comme à Pertuis) montrent la faisabilité technique de l'injection locale et des chaudières H₂-ready, mais la massification dépendra de la baisse des coûts et d'un cadre normatif robuste.
- Ressource en eau et nucléaire : EDF a rappelé que le choix des futurs sites prend en compte les projections hydrologiques et que le parc existant reste sécurisé pour sa durée de vie résiduelle.
- Stabilité réglementaire et visibilité financière : les participants ont insisté sur la nécessité d'une trajectoire claire pour rassurer les banques et investisseurs, notamment dans le cadre des CPB et des dispositifs CEE.

Conclusion : un cap clair, mais un défi de mise en œuvre

Cet atelier a montré que la transition énergétique repose sur un mix cohérent, combinant sobriété, efficacité, biométhane, électricité décarbonée et production locale. Les outils techniques et financiers existent, les feuilles de route sont tracées ; la priorité est désormais de :

- Accélérer la mise en œuvre,
- Sécuriser la stabilité réglementaire,
- Impliquer les territoires et les citoyens,
- Former massivement les professionnels pour répondre à la demande croissante.

L'atelier a laissé les participants avec un message d'optimisme pragmatique : les solutions sont disponibles, mais la réussite passera par la coordination des acteurs et la transformation des ambitions en résultats mesurables.